



# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 16.01.2017  
Date d'affichage du compte-rendu : 25.01.2017  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19  
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 18

Le Vingt-trois janvier deux mille dix-sept, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, M. Patrick COIRAULT, M. Pascal TRUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, Mme Ginette HAYE, Mme Annie GONNORD M. Patrick PETIT

**ETAIENT ABSENTS :** M. Christian GRIPPON, Mme Dominique COIRIER et Mme Sylvie COUTEAU qui ont respectivement donné pouvoir à M. Patrick COIRAULT, Mme Sylvie MAGNAIN, M. Arthur JONES et Mme Peggy AUGUSTIN excusée non représentée.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Nicole BETTAN.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après adoption du compte-rendu de la séance du 10 Janvier 2017, le Conseil Municipal délibère comme suit :

## BILAN DE LA SAISON DE PECHE 2016

Madame Sylvie Magnain commente le bilan de la saison de pêche dans l'étang 2016 tel qu'il a été présenté, lors de la réunion avec les pêcheurs et l'association PECH, ce dimanche 22 Janvier 2017.

Quelques résultats :

Nombre de cartes annuelles vendues + 16 ans : + 0.9%  
Nombre de cartes journalières vendues + 16 ans : - 7.8%  
Nombre de cartes annuelles < 16 ans : - 11%  
Nombre de cartes journalières vendues < 16 ans : 6.1%  
Nombre de cartes vendues toutes catégories confondues : -3.7%  
Empoisonnement 2080 kgs de poissons (1780 de truites et 300 kgs de gardons).

Pour 2017, il est précisé que l'empoisonnement se fera dans les mêmes proportions mais il est prévu un peu moins de truites, des saumons de fontaine et 50 kgs de plus de gardons.

Elle remercie publiquement Monsieur Bernard Trehin pour les 120 kgs de poissons offerts en début de saison et Monsieur Alain Fleury parti à la retraite, pour sa participation en qualité de dépositaire. Elle annonce, par ailleurs, que Stockfouille figure maintenant dans la liste des dépositaires.

## REGLEMENT ET TARIFS DE PECHE DANS L'ETANG DU CHATEAU DE JAVARZAY 2016

Madame Magnain commente les propositions de modifications du règlement de pêche dans l'étang du Château de Javarzay pour 2017, émises comme chaque année par la commission, et discutées avec l'association PECH qui les a validées. Les tarifs proposés par cette commission sont les mêmes qu'en 2016 :

- |                                  |         |                                   |        |
|----------------------------------|---------|-----------------------------------|--------|
| - Carte annuelle                 | 65 €    | Carte journalière                 | 7 €    |
| - Carte annuelle moins de 16 ans | 32 € 50 | Carte journalière moins de 16 ans | 3 € 50 |
- (pour les jeunes nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2001)
- Gratuité pour les enfants de moins de 6 ans (nés après le 1er janvier 2012) avec une ligne sans moulinet.

Après discussion, le Conseil Municipal valide les tarifs indiqués et adopte le règlement 2017 dont l'intégralité sera publiée sur le site internet de la commune. [www.chef-boutonne.fr](http://www.chef-boutonne.fr);

## **BILAN DES TRAVAUX 2016**

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des travaux et infrastructures, présente et commente le bilan 2016 des travaux exécutés en régie (voirie, entretien de bâtiments et murs extérieurs, espaces verts, balayage et divers) ainsi que ceux effectués avec le concours du SIVU.

Il répond aux questions. Cette longue liste illustre la diversité des interventions et justifie qu'elles soient parfois reportées quand des imprévus surviennent notamment dans le cadre de la nécessaire sécurisation des sites ou installations après les dégradations toujours trop nombreuses. Il souligne les 180 heures d'intervention effectuées par l'agent-pompier, les heures de travail vendues à la Communauté de Communes et au Syndicat Mellois des Piscines, dans le cadre des travaux mutualisés. Les travaux effectués avec le concours du SIVU (Syndicat voirie) sont également évoqués.

Monsieur le Maire rappelle que les horaires de travail sont en adéquation avec la saison pour répondre au mieux aux besoins des services concernés (novembre, décembre janvier : 28h par semaine – février, mars, octobre : 36h30 par semaine – d'avril à septembre : 39H par semaine). L'organisation du travail en découle donc.

Il en profite, par ailleurs, pour évoquer plusieurs absences d'agents, relativement longues, liées à des opérations ou hospitalisations.

Monsieur Joel Proust et Monsieur le Maire remercient vivement et sincèrement les agents pour la qualité du travail accompli et pour leur implication respective, pour le bien-être des administrés

## **DECLARATION ET CONTROLE DES PUIITS**

La déclaration des puits en mairie, est obligatoire depuis 2009. 28 déclarations seulement, ont ainsi été recensées à ce jour. Le contrôle de ces puits, pour savoir s'ils sont connectés sur le réseau d'eau et comment, est aussi obligatoire et demandé aux distributeurs d'eau par l'ARS.

Monsieur le Maire invite donc les élus à échanger sur ce point en insistant sur le fait que la sécurité du réseau passe par ce contrôle. En effet, la qualité de l'eau ne peut être dégradée par l'apport d'eau extérieure au réseau.

Les élus évoquent les modalités de contrôle et demandent la renégociation du prix unitaire prévu dans le contrat de concession avec Véolia, pour tenir compte de la quantité de puits qui pourrait être atteinte. Par ailleurs, il est demandé de voir si des aides pourraient être octroyées par l'Agence de l'Eau, à ce titre-là.

Dans l'attente de ces éléments, il est décidé de surseoir pour prendre une décision quant à la participation de la collectivité et à ses modalités.

## **SCHEMA DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté du Préfet va obliger les communes à recenser tous les points de défense incendie pour les rendre le cas échéant, plus adaptés aux besoins. La réalisation d'un schéma communal de défense incendie qui répertorierait l'ensemble des points situés sur la commune et illustrerait les éventuelles carences en matière de protection existantes ainsi que les évolutions prévisibles des risques à venir, sera à envisager à ce titre-là.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours 79 propose aux collectivités de réaliser d'ores et déjà ce diagnostic

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de missionner le SDIS 79 pour réaliser ce schéma communal pour un montant de 3 400 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

## **ACTION PERMIS DE CONDUIRE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Madame Nicole Bettan adjointe chargée des affaires sociales explique que les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont mené une réflexion quant aux difficultés budgétaires du CCAS.

Après avoir évoqué les diverses actions proposées et notamment celle permettant d'aider financièrement à l'obtention du permis de conduire, il est suggéré que la commune bénéficiaire des 90 heures effectuées par le candidat au permis de conduire, rembourse le CCAS à hauteur du montant de sa participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide cette participation apparue tout à fait normale et juste, et autorise Monsieur le Maire à signer une convention relative à ce partenariat financier.

## **CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA REFECTION DES FAÇADES DU CENTRE CULTUREL ET DES SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur Arthur Jones, membre de la commission « Finances – Marchés Publics » indique à l'assemblée, que la commission a étudié les 4 offres reçues dans le cadre de la consultation lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre (une tranche ferme correspondant au diagnostic et à la faisabilité du projet avec la définition d'une enveloppe financière et une tranche optionnelle pour le suivi des travaux) du projet de réfection des façades du centre culturel (Place Cail) et des services techniques (Place Pré). Il commente cette analyse.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'Atelier Sites et Projets de Montaigu, dont la réponse est très détaillée et où l'enjeu urbain est très valorisé.

Le montant de la tranche ferme est de 6 990 € HT et celui de la tranche optionnelle correspond à une somme forfaitaire de 13952 € ht, déconnectée du montant des travaux.

## **ACQUISITION DE TERRAIN**

Pour faire suite à la décision d'échange de terrain avec Madame Martin sur la Place du Petit Maure, il convient de régulariser la situation avec la SCI Milliet représentée par Mme Milliet propriétaire d'une toute petite portion jouxtant la propriété Martin (8m<sup>2</sup>).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour (1contre) accepte d'acheter à la SCI Milliet pour 1€ la parcelle AH319 en échange de la réservation d'une place de parking pour l'un logement appartenant à Mme Milliet situé à proximité.

## **CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'UN SERVICE CIVIQUE**

Pour avancer sur la valorisation du patrimoine communal et au titre du dossier « Petite Cité de Caractère », Monsieur le Maire suggère de recruter un jeune dans le cadre du dispositif d'accompagnement des jeunes « le service Civique ».

Il présente ce dispositif aux élus qui en acceptent le principe et l'autorisent à solliciter l'agrément correspondant. Les conditions du contrat seront précisées ultérieurement pour envisager le recrutement.

## **REPLACEMENT DE PERSONNEL**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que plusieurs agents envisagent de faire valoir leurs droits à la retraite en 2017. La commission « Vie du personnel » a déjà mené une réflexion à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, d'ores et déjà :

- valide le remplacement de Monsieur Marc Chassin et crée à ce titre les postes correspondants au cadre d'emploi des agents de maîtrise ou cadre d'emploi des techniciens, pour disposer du plus grand nombre de candidatures pour ce poste de responsable des services techniques, à plein temps à pourvoir au 01.06.2017.

Concernant le départ de Monsieur Robert FORT, Monsieur le Maire indique qu'une publicité a été mise en ligne pour le remplacer sur le même poste (adjoint technique échelle C1).

Les vacances des autres postes à pourvoir seront revues ultérieurement après avoir mené une réflexion plus approfondie.

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR VOIE D'EMPRUNT

Monsieur le Maire présente la réflexion menée par la commission « Finances – Marchés Publics » quant au financement des travaux de rénovation de la mairie et du château de Javarzay. Il commente l'état de la dette et l'impact sur les échéances, des emprunts nécessaires. Les besoins prévisionnels en trésorerie au fur et à mesure des paiements de situations de travaux sont également simulés.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de souscrire et autorise Monsieur le Maire à signer, un prêt dénommé « Prêt Croissance Verte à taux zéro » d'un montant de 400 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Un prêt complémentaire de l'ordre de 150 000 €, sera concrétisé ultérieurement pour les travaux du Château.

## MOTION DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE

Interpellé par Madame Delphine Batho Députée, quant aux enjeux de la réforme de l'ICHN (Indemnité compensatoire de handicap naturel), le Conseil Municipal accepte de signer la motion proposée dont l'objectif est que les critères de classement pour définir les zones soumises à des contraintes spécifiques continuent à prendre en compte les caractéristiques du territoire des Deux-Sèvres et que les agriculteurs de la commune continuent à bénéficier de l'indemnité liée aux contraintes spécifiques locales.

2 élus, bien que solidaires à titre personnel, ont décidé de s'abstenir considérant que la qualité d' élu ne donne pas la possibilité de remettre en cause les critères d'attribution d'une aide fixés par une autre entité territoriale.

**L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :**

**Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l' « Animation de la ville » et de la « Communication »** dresse un bilan de la réunion publique organisée le 17 janvier dernier pour l'avenir du Quartier de la Plaine ». La participation a été très constructive et les échanges sur les orientations ont été intéressants. La majorité des personnes présentes s'est donc déclarée favorable à la déconstruction du château d'eau et aux orientations de travaux de rénovation de la rue Gambetta et d'effacement de réseaux. Le problème des crottes de chiens reste quant à lui d'actualité et la vigilance des propriétaires est demandée.

**Monsieur le Maire évoque diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :**

- La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est confirmée, le 20.02.2017. Les dates des réunions à compter d'avril, seront peut être revues (tout en étant maintenues le lundi), pour être intercalées avec les dates de réunions de la nouvelle Communauté de Communes.

- les élus sont invités à la rencontre avec Mme Bertille Jollivet, missionnée pour l'étude de faisabilité relative au réaménagement de la scénographie du château de Javarzay

- Il est décidé d'associer les membres de la commission PLU et de l'AVAP aux travaux menés pour la valorisation du patrimoine.

- La visite des locaux de l'école privée avenue Auguste Gaud demandée par plusieurs élus est programmée samedi prochain.

La séance est close à 23h.

Ainsi délibéré, le 23 Janvier 2017, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire, Fabrice MICHELET.